

Rapport annuel 2024 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but de regrouper les associations nationales de méthodes et de professions intéressées par la formation professionnelle supérieure en Thérapie Complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable de l'Examen Professionnel Supérieur de Thérapie Complémentaire, l'interlocutrice principale des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions, et elle est compétente pour le développement et l'assurance de la qualité dans la formation professionnelle supérieure ainsi que dans la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire. Elle représente activement la profession de Thérapeute Complémentaire et ses intérêts auprès du public.

Comité

Afin de gérer l'association conformément aux tâches statutaires et de traiter les thèmes très variés liées à une organisation du monde du travail, le comité s'est réuni 8 fois sur place en 2024, dont une retraite de deux jours. En outre, deux réunions plus courtes ont lieu par zoom.

Une fois de plus, le comité tient à remercier chaleureusement les co-responsables du siège administratif, Claudia Pohl et Nicole Schaffner et leurs collaboratrices, ainsi que Gregor Schraner, responsable des différentes procédures de l'OrTra TC (Procédure d'équivalence du Certificat de Branche, accréditation des Formations TC, reconnaissance des méthodes, admission des superviseurs) pour leur excellent travail et l'excellente collaboration. Tant les responsables du siège administratif que le responsable des procédures participent, dans la mesure du possible, aux réunions du comité avec une voix consultative, ce qui est très important pour la prise de décision et la communication. Tous trois ont acquis au fil des ans de vastes connaissances sur les tâches de l'OrTra TC et sont des soutiens très importants pour le comité, mais surtout pour la présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki.

Lors de l'assemblée des délégués du 07 mai 2024, la présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki, a été réélue à l'unanimité et sous les applaudissements.

En revanche, le comité a dû prendre congé de Christoph Berger. Christoph a été élu au comité en 2014 et a été depuis lors un membre important, marquant et porteur de cet organe. Dans le cadre de ses différentes fonctions, il a collaboré de manière intensive à la procédure d'équivalence du certificat de branche et a contribué à la faire évoluer pas à pas. De plus, il a travaillé pendant des années en tant qu'expert pour l'EPS. Le comité remercie encore une fois Christoph très chaleureusement et lui souhaite un peu plus de tranquillité ainsi que le meilleur pour la suite.

Alexia Gaussen a été élue au comité de l'OrTra TC. Elle s'était déjà familiarisée depuis longtemps avec les multiples affaires de l'association et avait organisé des séances d'information pour l'OrTra TC en Suisse romande. Au grand regret du comité, elle a cependant dû se résoudre à une nouvelle orientation professionnelle en cours d'année et a donc quitté le comité. Le comité lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours.

À la suite d'une décision de l'assemblée des délégués du 10.05.2022, le groupe de travail assurance qualité s'est penché de manière intensive, entre décembre 2022 et décembre 2023, sur le thème de l'assurance qualité dans le domaine de la formation et des diplômes au niveau du Certificat de Branche. Les résultats et les recommandations ont été rassemblés par le comité et présentés par écrit et oralement aux associations lors de l'AD 2024.

Comme l'année précédente, l'éventuelle suppression de méthodes du règlement d'examen par le SEFRI a occupé le comité. Après cinq ans à compter de l'inscription d'une méthode dans le règlement d'examen, le SEFRI vérifie le nombre d'examens passés par chaque méthode. Ce thème a été largement discuté

avec les associations, tant lors d'une séance d'information le 27 mars que lors de l'assemblée des délégués. Une décision du SEFRI concernant la suppression de méthodes est toujours attendue pour le moment.

Une grande partie du travail quotidien, surtout de la présidente Andrea Bürki, a consisté comme toujours en un travail conceptuel, en des conseils, en l'élaboration de prises de position et d'évaluations, ainsi qu'en de nombreux appels téléphoniques, contacts et réunions avec les interlocuteurs les plus divers, des thérapeutes aux représentants d'associations qui avaient besoin d'informations supplémentaires, en passant par d'autres OrTra, des bureaux d'enregistrement, des assurances et des autorités fédérales.

En ce qui concerne la communication, la révision totale du règlement d'examen, la politique et les finances, nous vous renvoyons ici aux chapitres correspondants.

Communication

En 2024, 12 séances d'information en ligne sur la Procédure d'Equivalence et l'Examen Professionnel Supérieur ont été organisées en allemand, en français et en italien. Au total, environ 230 thérapeutes y ont participé. En outre, le siège administratif a répondu à de nombreuses demandes individuelles par courriel et par téléphone, aussi bien de la part de thérapeutes que d'associations membres, de prestataires de formation, de bureaux d'enregistrement et d'autres parties prenantes.

En mars, les associations membres ont été invitées à une réunion sur les thèmes de la prochaine assemblée des délégués, qui s'est tenue le 7 mai 2024. En novembre, un atelier sur les finances et les tâches de l'OrTra TC a été organisé, suivi d'une assemblée des délégués extraordinaire. Il s'agissait de décider de la remise du règlement d'examen révisé et des directives respectives.

Les newsletters de l'OrTra TC ont été envoyées en avril, juin et septembre. L'accent a été mis sur les informations relatives aux assureurs-maladie, à la révision de l'EPS et aux dispositions légales.

Dans le domaine des relations publiques, diverses extensions ont pu être réalisées au cours de l'année sur le site web de TC: Rubrique Actualité, rubrique Médias avec dossier de presse, création d'une collection d'études, social wall et formulaire de commande pour les offres de relations publiques. En outre, des adaptations techniques et des outils supplémentaires ont été intégrés. Au cours de l'année, 22 nouveaux articles ont été publiés et divers articles d'archives ont été remaniés.

Pour la présentation de la Thérapie Complémentaire lors d'expositions ou d'événements, un présentoir en allemand et en français a été produit et peut être emprunté. Le logo TC ainsi que les offres de relations publiques ont été rassemblés dans un document et distribués de manière standard à tous les diplômés titulaires d'un CB et d'un DF, avec un appel à s'engager activement comme ambassadeurs de la Thérapie Complémentaire.

Pour la présence sur les médias sociaux, l'accent a été mis sur une communication adaptée au groupe cible sur les canaux Facebook, Instagram et LinkedIn. En collaboration avec une agence, des modèles de design ont pu être élaborés et un soutien a été demandé pour la rédaction des contributions. En automne, une campagne d'annonces a été conçue et diffusée pour Meta, et un tournage vidéo a été planifié et réalisé pour de futures annonces modulaires.

L'équipe de rédaction s'est réunie à 7 reprises pour organiser la planification éditoriale du site web de TC et la mise en œuvre des autres mesures avec beaucoup de passion et d'engagement.

De même, l'échange avec le service de presse de Fedmedcom a été entretenu, une fiche d'information a été élaborée pour leur site Internet et des bannières et des articles sur la Thérapie Complémentaire ont été placés sur la plateforme millefolia.

Politique

Cantons

Appenzell Rhodes-Extérieures: L'entretien avec le service de la santé publique et le médecin cantonal annoncé dans le rapport annuel 2023 a pu avoir lieu au cours de l'année de référence, mais n'a pas permis d'améliorer la situation. La situation légale est claire: les praticiens en Thérapie Complémentaire ont besoin d'une autorisation cantonale, délivrée exclusivement sur la base du Certificat de Branche OrTra TC ou du diplôme fédéral. L'autorisation sur la base du certificat de branche est limitée à cinq ans à compter de sa délivrance. Le service de la santé publique nous a tout de même assuré qu'il traiterait généreusement les demandes de prolongation.

Obwald: Conformément à l'art. 33, al. 1 de la loi sur la santé, l'activité de Thérapeute Complémentaire n'est certes pas soumise à autorisation, mais elle est soumise à la surveillance du Département de la sécurité et des affaires sociales. L'administration fédérale des contributions a confirmé à l'OrTra TC que l'autorisation de pratiquer qui doit être délivrée par le canton est exemptée de l'assujettissement à la TVA. Il en va de même pour le canton de Soleure.

Saint-Gall: La nouvelle loi sur la santé tant attendue devrait être mise en consultation à l'automne 2025. L'OrTra TC fait partie de la liste des destinataires.

Sur demande de l'OrTra TC (en accord avec KineSuisse), l'administration fédérale des contributions a remplacé le terme "cabinet de kinésiologie" par "cabinet de Thérapie Complémentaire" dans la liste des branches autorisées à utiliser les taux de la dette fiscale nette. Le taux de la dette fiscale nette réduit est de 6,2 %.

La mention explicite des Thérapeutes Complémentaires à l'art. 35, al. 2, de l'ordonnance sur la TVA, demandée par l'OrTra TC (soutenue par Fedmedcom) à l'occasion de la révision partielle, n'a malheureusement pas été retenue. La situation juridique n'en est pas modifiée pour autant.

CAMSuisse, assureur

Lors des quatre réunions de CAMSuisse et des deux réunions de Zoom, les assureurs ont été, outre le projet PROMS, le sujet déterminant de cet organe.

Au cours de l'année sous revue, les représentants des organisations professionnelles de CAMSuisse ont en outre rencontré l'équipe des assureurs, composée d'Assura, Concordia, CSS, EGK, Groupe Mutual, Helsana, ÖKK, Sanitas, Sympany, Swica et Visana, pour deux réunions à Zurich. Les discussions ont porté sur l'actualisation du tarif 590, la facturation transparente des prestations, l'adaptation des conditions de reconnaissance et des prestations, l'impact des différents tarifs maximaux et des rémunérations maximales et le renforcement des professions avec des diplômes reconnus au niveau fédéral.

En plus de ces rencontres importantes, l'OrTra TC a entretenu des échanges avec les différents assureurs. Certains assureurs cherchent d'eux-mêmes le dialogue avec CAMSuisse ou l'OrTra TC pour discuter d'adaptations dans le remboursement des prestations ou de nouveautés dans la conception des produits. Chez d'autres, il faut malheureusement encore parler d'une méconnaissance étonnante et d'un manque de compréhension vis-à-vis de la profession de Thérapeute Complémentaire. Cela s'explique d'une part par les changements très fréquents de personnel, et d'autre part par manque de volonté d'adapter les anciens points de vue et réglementations aux nouvelles réalités des diplômes du Certificat de Branche OrTra TC et du diplôme fédéral. Ainsi, par exemple, malgré plusieurs entretiens avec le Groupe Mutual concernant son changement de cap dans la pratique de remboursement des prestations thérapeutiques complémentaires, aucun succès n'a pu être obtenu. De même, l'objectif de l'OrTra TC, à savoir que les assureurs reconnaissent toutes les méthodes de Thérapie Complémentaire dans leurs produits, n'a toujours pas pu être atteint.

L'annonce de la CSS de limiter la garantie des droits acquis pour les praticiens qui ne disposent que d'une reconnaissance RME ou ASCA a suscité quelques inquiétudes. La CSS a maintenant fixé un délai de transition jusqu'à fin 2039, ce qui peut être considéré comme une réglementation très généreuse. En

principe, l'OrTra TC est opposée à de telles restrictions; mais lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement, elle s'engagera toujours en faveur de solutions aussi généreuses.

En 2025, un thème important devrait être la confrontation avec les rémunérations ou les tarifs maximaux fixés par un nombre croissant d'assureurs.

PROMs

Le groupe de projet, composé de représentants de la FSO-SVO, de l'OrTra MA, de l'OrTra Artecura, de l'OrTra TC, de l'OrTra MM/VDMS et du RME, a fait avancer le projet PROMS-CAM au cours de 9 réunions au total, dont la plupart par zoom ou de manière hybride. Les thèmes centraux ont été une fois de plus le questionnaire, l'analyse de l'offre et les processus de clarification intensifs qui ont suivi ainsi que les négociations contractuelles avec QualiTouch en tant que fournisseur de logiciels, puis bien sûr les finances et, à la fin de l'année, le choix de la direction du projet.

Lors d'une séance d'information en mars, l'OrTra TC a pu présenter à ses associations le questionnaire et le descriptif de projet PROMS-CAM mis au point. Début mai, l'AD a approuvé une contribution de l'OrTra TC d'un peu plus de CHF 40'000 aux coûts budgétés de CHF 150'000 jusqu'à la fin de la phase pilote. L'RME participe aux coûts à hauteur d'un tiers, les autres OrTra participent, comme l'OrTra TC, en fonction du nombre de membres de l'association qu'elles représentent. Des solutions possibles se dessinent pour couvrir les coûts générés pendant la phase d'exploitation.

Lors de la dernière réunion de l'année, le groupe de projet a élu Thoralf Möbius de Möbius Consulting comme directeur de projet. Parallèlement, le groupe d'avant-projet s'est dissous en tant que tel, l'association PROMS-CAM a été créée et son comité a été élu. Andrea Pfisterer, membre du comité de l'Association suisse de shiatsu, y siège au nom de l'OrTra TC. Elle est introduite par la présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki, qui collaborait jusqu'à présent avec Christian Vogel pour l'OrTra TC dans l'avant-projet.

Le comité de l'OrTra TC se réjouit de savoir que ce projet est sur la bonne voie après un processus exigeant de trois ans. Il remercie ici toutes les personnes qui y ont collaboré, et tout particulièrement Françoise Lebet, ancienne directrice du RME, qui a initié ce processus.

Fedmedcom

Pour toutes les consultations et les affaires similaires, la Fedmedcom part du principe que l'OrTra TC prend elle-même l'initiative et prend position lorsque cela lui semble important. L'OrTra TC peut cependant toujours compter sur le soutien du Dakomed.

Depuis la création de la Fedmedcom en octobre 2010, Madame Edith Graf-Litscher, conseillère nationale PS de Thurgovie, a été co-présidente de l'association, puis présidente à partir de 2018. Avec Walter Stüdli, le conseiller politique de la Fedmedcom, elle a marqué le travail de l'association pendant 14 ans et a défendu ses intérêts avec beaucoup de charme et de verve dans la Berne fédérale. Sa période au sein de la Fedmedcom prend fin avec son renoncement à une nouvelle candidature au Conseil national et son élection au conseil d'administration des CFF. Lors de l'assemblée des délégués 2024, elle a été chaleureusement et longuement applaudie pour son départ.

Franziska Roth, conseillère aux Etats PS (SO) et Martin Bangerter ont été élus comme nouveaux coprésidents. "La médecine complémentaire a besoin d'un porte-parole en politique", a déclaré Franziska Roth, "et je veux être ce porte-parole au Parlement fédéral, car je suis convaincue de la médecine complémentaire". Martin Bangerter a déjà été une fois coprésident de la Fedmedcom pendant plusieurs années et apporte avec lui un immense savoir et un réseau tout aussi immense. Outre la coprésidence, il reprend la direction de la Fedmedcom. Christian Vogel, représentant de l'OrTra TC au sein du comité directeur de la Fedmedcom, se félicite vivement de cette élection.

Simeon Brülisauer, président de l'OrTra MA, a été nouvellement élu au comité. Le comité de l'OrTra TC le félicite pour son élection et se réjouit d'une bonne collaboration dans le domaine de la politique.

En 2024, le service de presse dirigé par Lukas Fuhrer a été fortement sollicité par l'intérêt inhabituellement vif des médias pour la médecine complémentaire. Il a toujours réussi à établir des contacts importants et à

influencer les reportages dans notre sens. La collaboration avec le siège administratif de l'OrTra TC est très bonne et appréciée des deux côtés.

Finances

L'année associative 2024 se solde par une perte opérationnelle de CHF 126'313.11. Le résultat est donc supérieur de CHF 57'636.89 au résultat budgétaire et peut être qualifié de satisfaisant.

Du côté des recettes, environ CHF 40'000 de moins que prévu ont pu être comptabilisés. Ce sont surtout les recettes pour la procédure d'équivalence du certificat de branche, inférieures d'environ CHF 104'000 par rapport au budget, qui ont eu un impact. Les inscriptions pour la procédure d'équivalence ont diminué dans une plus grande mesure que prévu.

Des recettes plus élevées par rapport au budget ont été enregistrées principalement pour l'examen professionnel supérieur (taxes d'examen de CHF 10'000, contributions fédérales du SEFRI pour l'organisation de l'EPS de CHF 26'000) et l'accréditation des formations de CHF 15'000 (réduction des paiements anticipés).

Du côté des dépenses, environ CHF 97'500 de moins que prévu ont pu être comptabilisés. La plus grande différence se situe au niveau des charges de personnel. En raison de la forte baisse des inscriptions aux procédures d'équivalence et du fait que le nouveau poste au secrétariat n'a pas encore été pourvu, les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 70'000 à celles inscrites au budget. En ce qui concerne les frais d'informatique, CHF 12'000 de moins que prévu ont été comptabilisés, ceci en raison d'un retard dans les délais de relancement du site web de l'OrTra TC. Les frais de publicité sont également moins élevés que prévu, car aucune publicité n'a été lancée dans les médias imprimés.

Les régularisations du chiffre d'affaires pour les prestations déjà payées mais pas encore reçues (EPS, PEQ et accréditation) ont augmenté de CHF 73'650.00 en 2024. L'augmentation résulte de paiements anticipés pour l'EPS, tandis que les paiements anticipés pour le PEQ continuent de diminuer. Au 31.12.2024, le solde de toutes ces régularisations du chiffre d'affaires s'élève au total à CHF 868'350.00.

L'actif circulant de l'OrTra TC s'élève au 31.12.2024 à CHF 1'996'171.75 et est ainsi inférieur de CHF 72'287.73 à la valeur du 31.12.2023. Les fonds propres de l'OrTra TC s'élèvent au 31.12.2024 à CHF 1'117'329.18.

Le 20.11.2024, un atelier a eu lieu à Olten avec les associations membres. Pour le comité, il était important de discuter de la situation financière de l'OrTra TC avec les associations de manière proactive et prévoyante. Les thèmes abordés ont été la forte baisse des recettes provenant de la procédure d'équivalence PEQ et les mesures à prendre pour faire face à cette situation. L'augmentation des cotisations des membres, l'augmentation de diverses taxes et la recherche de nouvelles recettes ont été discutées. Lors de l'AD du printemps 2025, le comité rendra compte des premières mesures et de la suite des opérations.

Siège administratif

Au secrétariat d'examen EPS, Isabelle Rajah-Hatt a rejoint l'équipe du secrétariat en janvier 2024 et a pris la succession de Corinne Hiller. Marlène Wittenwiller, collaboratrice de longue date dans la procédure d'équivalence, a quitté l'OrTra TC au cours de l'année sous revue. L'adaptation des processus et le recours ponctuel à des prestataires de services externes ont permis de poursuivre les tâches en cours et de mener à bien des projets supplémentaires. Ainsi, le relancement du site Internet de l'OrTra TC a été entrepris et des adaptations de l'infrastructure informatique ont été planifiées afin de l'adapter aux exigences accrues et aux directives de la protection des données.

Comme d'habitude, les consultations dans les trois langues nationales ont largement dépassé les questions standard sur les procédures. Les questions relatives aux assureurs ou aux aspects juridiques en rapport avec l'exercice de la profession ont notamment été plus nombreuses durant l'année sous revue.

Cela n'a pas seulement été le fait de Thérapeutes Complémentaires, mais aussi de thérapeutes de l'ensemble du domaine CAM qui n'ont pas trouvé d'autre lieu d'accueil. Il s'agissait ici de trouver des moyens d'orienter les personnes là où c'était possible et de délimiter en même temps ce qui relève de la compétence de l'OrTra TC.

A la fin de l'année 2024, le secrétariat comptait 320% de postes.

Reconnaissance des méthodes

Au début de l'année sous revue, le guide révisé pour l'établissement d'une demande de reconnaissance en tant que méthode de thérapie complémentaire OrTra TC est entré en vigueur.

Dans cette procédure, l'année 2024 a été entièrement placée sous le signe des révisions périodiques des identifications de méthodes existantes (IDMET), car une telle révision est prévue pour de nombreux organismes responsables dix ans après la première reconnaissance de la méthode. Pour la méthode Shiatsu, la révision du IDMET a pu être achevée avec succès fin 2024. Six autres IDMET sont en cours de révision et des demandes de révision ont déjà été déposées pour quatre IDMET.

Quatre associations de méthodes se sont intéressées ou ont tenté d'obtenir une reconnaissance de leur méthode par l'OrTra TC au cours de l'année 2024, dont l'organisme responsable d'une méthode qui envisage de déposer une nouvelle demande après une décision négative de l'OrTra TC il y a quelques années.

Il n'y a pas eu de reconnaissance d'une nouvelle méthode TC au cours de l'année sous revue, soit parce que des entretiens préliminaires ont eu lieu, soit parce qu'une admission à la procédure proprement dite de reconnaissance des méthodes n'entre pas en ligne de compte, soit parce que l'OrTra TC a rendu une décision négative concernant l'admission à la procédure.

Procédure d'Equivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

En 2024, l'OrTra TC a pu délivrer 223 certificats de branche grâce à une procédure d'équivalence réussie. Par rapport à l'année précédente (576 CB), cela représente un net recul. Depuis le début de la procédure d'équivalence jusqu'à la fin de l'année sous revue, 2'905 Certificats de Branche OrTra TC ont pu être délivrés au total.

Nous tenons à remercier ici les experts de longue date qui ont évalué les dossiers.

Accréditation des formations TC

Au cours de l'année sous revue, cinq nouvelles filières de formation ont pu être accréditées, dont deux offres de Suisse romande et deux offres du Tessin. Trois autres demandes d'accréditation étaient encore en cours de traitement à la fin de l'année de référence, car les prestataires de formation devaient encore remplir certaines conditions.

Dans le processus de réaccréditation des filières de formation, 7 autres demandes ont pu être menées à bien durant l'année de référence.

Malheureusement, 6 prestataires de formation ont retiré l'accréditation de leurs filières de formation au cours de l'année de référence ou ont renoncé à une réaccréditation.

Ainsi, à la fin de l'année 2024, 39 formations d'une méthode TC ainsi que 35 filières de formation Tronc Commun seront accréditées par l'OrTra TC.

En 2024, l'OrTra TC a pu délivrer 334 certificats de branche aux personnes ayant suivi avec succès une formation TC accréditée (contre 341 CB l'année précédente). Le nombre total de CB délivrés après une formation accréditée s'élève ainsi à 1460, ce qui correspond à un tiers de tous les CB délivrés, comparé aux CB délivrés après une PEQ réussie (2905).

Commission de recours

Walter Weber et Patricia Vonlanthen, membres de longue date de la commission de recours, ont démissionné de leur fonction lors de l'assemblée ordinaire des délégués 2024 de l'OrTra TC et ont été remerciés.

Lors de la même assemblée, deux nouvelles personnes ont été élues à la commission de recours. Il s'agit d'une part de Sabine Bannwart, présidente de la Société de Shiatsu, et d'autre part de Marianne Neff-Gugger, membre indépendante de la commission de l'OrTra TC. Le président de la commission de recours, Dominik Schenker, et les membres de la commission, Mareta Faust et Claudia Burckhardt Wittlin, ont été réélus. Le comité les remercie tous chaleureusement pour leur travail et leur volonté de s'engager pour l'OrTra TC.

Au cours de l'année sous revue, la commission de recours a dû annoncer la réception d'un recours. Fin novembre, l'organisme responsable d'une méthode a déposé un recours contre la décision négative de l'OrTra TC concernant l'admission à la procédure de reconnaissance des méthodes.

Commission d'examen

Au cours de l'année sous revue, la commission d'examen a de nouveau organisé deux Examens Professionnels Supérieurs à Thoune, en collaboration avec le secrétariat d'examen. Outre l'élaboration des épreuves d'examen, le projet de révision des EPS a été un thème important qui a occupé la commission d'examen. A l'occasion de 7 séances régulières d'une journée, diverses rencontres ont également eu lieu pour tester et mettre en œuvre les nouvelles parties d'examen.

Les experts de l'EPS ont été initiés aux prochaines épreuves d'examen lors de deux journées d'étalement. En outre, lors d'une journée d'étalement, une formation sur la conduite d'entretiens lors d'Examens Professionnels Supérieurs a été dispensée par le Dr Gregor Thurnherr, de l'Institut «Bilden Beraten GmbH».

74 candidats ont participé à l'EPS 2024/1, dont 8 qui répétaient. Le taux de réussite a été de 64% (sans les candidats qui ont échoué). 84 candidats ont participé à l'EPS 2024/2, dont 20 candidats qui répétaient. Le taux de réussite à cet examen était de 61% (sans les répétitions).

Au cours de l'année sous revue, 100 Thérapeutes Complémentaires ont reçu leur diplôme fédéral. Deux très belles cérémonies de remise des diplômes ont à nouveau eu lieu à Soleure.

Cette année encore, le pool d'experts aux examens s'est agrandi. 8 nouveaux experts aux examens ont suivi la formation et peuvent désormais exercer leur fonction lors des prochains EPS. Parmi ces 8 personnes, trois sont de langue maternelle française. 3 experts ont annoncé leur démission au cours de l'année de référence.

Malheureusement, la commission d'examen a dû prendre congé d'un de ses membres cette année. Sandra Hirschi a relevé de nouveaux défis professionnels et a démissionné le 31.05.24. La commission d'examen a donc organisé et réalisé le deuxième EPS de l'année sous revue avec 6 membres: Katharina Canziani, Kathrin Enz, Tamara Odermatt, Georg Weitzsch et la coprésidence de Raphael Schenker et Regula Banz.

Révision totale de l'Examen Professionnel Supérieur

L'équipe de projet dirigée par Andrea Bürki et composée de membres du comité et de la commission d'examen a travaillé d'arrache-pied à la révision totale de l'Examen Professionnel Supérieur au cours de l'année sous revue. Gregor Thurnherr, propriétaire et directeur de l'institut Bilden Beraten, a de nouveau accompagné ponctuellement l'équipe de projet.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ayant édicté de nouvelles directives concernant la conception du profil professionnel et du profil de qualification au cours des dernières années, il a fallu non seulement réviser le règlement d'examen et les directives, mais aussi restructurer et concevoir le profil professionnel et le profil de qualification avec les compétences

opérationnelles et les critères de performance. Ces documents ont déjà été expertisés par le SEFRI au cours de l'année sous revue et approuvés comme base pour la révision des documents d'examen. Ainsi, au cours du second semestre, l'accent a été mis sur la révision du règlement d'examen et des directives, ainsi que sur la conception des différentes parties d'examen. En collaboration avec l'ensemble de la commission d'examen, la mise en œuvre pratique de nouveaux éléments de l'examen a pu être testée et évaluée, et les grilles d'évaluation ont été conçues.

En novembre, à l'occasion d'une assemblée extraordinaire des délégués de l'OrTra TC, la remise au SEFRI du règlement d'examen et des directives remaniés a été approuvée, tout en sachant que des adaptations devront encore être apportées à chacun des documents après leur examen par le service juridique du SEFRI. L'équipe de projet espère que le calendrier minutieusement élaboré pourra être respecté et que les deux documents pourront être définitivement approuvés lors de l'assemblée ordinaire des délégués de l'OrTra TC en mai 2025 et que le SEFRI pourra ensuite les publier dans la Feuille fédérale pendant 30 jours.

Ces étapes d'approbation étant encore en suspens, l'OrTra TC n'a pas encore pu présenter au public les résultats de la révision totale au cours de l'année de référence.



Andrea Bürki
Présidente de l'OrTra TC



Claudia Pohl
Co-responsables du siège administratif de l'OrTra TC



Nicole Schaffner
Co-responsables du siège administratif de l'OrTra TC